



Chers lecteurs (trices)

L'équipe du Journal Le Pont vous rappelle qu'elle fait relâche en août. Il n'y aura donc pas de parution le mois prochain. Le numéro de septembre devrait être disponible vers la fin août.

Nous profitons de ce 11e numéro pour vous remercier de votre intérêt et vous disons merci de nous lire à chaque mois.

Un immense merci aussi à tous nos précieux collaborateurs qui enrichissent notre Journal et captivent nos lecteurs.

Votre équipe de direction ne s'est pas rencontrée depuis quelques mois en raison de la Covid-19 mais n'en a pas moins continué à collaborer et travailler de façon virtuelle pour permettre la production mensuelle du Journal.

Toujours en raison de la pandémie, nous avons dû reporter notre assemblée générale à une date indéterminée. Toutes nos activités administratives reprendront dès que la situation le permettra.

Nous espérons que vous apprivoisez bien le lent retour à la normale et nous souhaitons que vous profiterez à plein de l'été.

Bonne vacances à tous et toutes!



*Bonnes
vacances!*

La Maison des aînés: un autre pas de franchi



En arrière plan, la 13e avenue
et la piste cyclable

Sommaire

Actualités	2
Affaires municipales	10-11
Loisirs	18-19
Opinions	5
Vie communautaire	

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	2-3-4
*Gilles Fortier	8
*Francine Gauthier	7
*Félix Goulet	
*MFC	9
*Lise Bouillon	6

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.- P. Robichaud
 Vice-présidente : Christiane Plante
 Infographiste
 Secrétaire : Clarisse Vachon
 Trésorière : Denise Mercier
 Administrateurs : André Chrétien
 Lise Bouillon
 Rédacteur en chef: André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité dans LE POST

C'est une visibilité incontournable
 Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
 1/4 page 25 \$
 1/8 page couverture 40 \$
 1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
 annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com
 C. Plante 819 782-4233
 A. Chrétien 819 787-2996

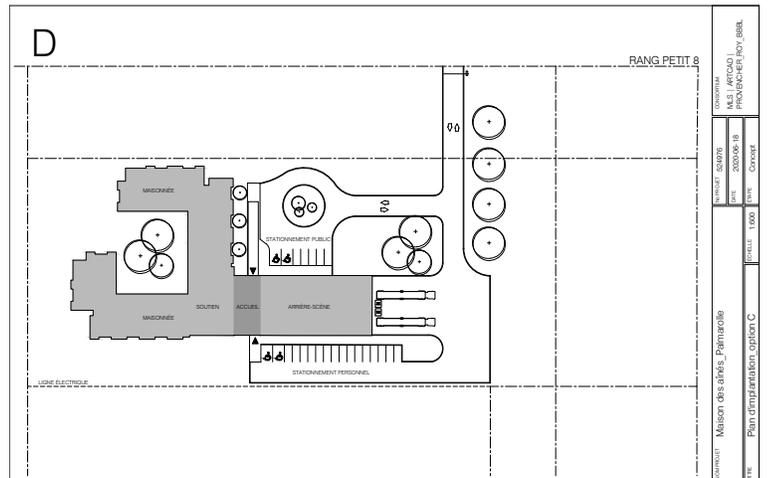
Tombée: 18 du mois



La Maison des aînés:

Jean-Pierre Robichaud / Aline Bégin

un autre pas de franchi



Ça bouge dans le dossier de la Maison des aînés à Palmarolle.

Le mercredi 17 juin, Marc Bergeron, adjoint à la direction, Bureau de Projets (régional) au Centre intégré de santé et de services sociaux est venu visiter le terrain proposé par la Municipalité. Cet emplacement est situé à l'entrée du petit rang huit, côté sud.

« Ça va aller vite! » *Marc Bergeron*

Accompagné de la conseillère, Aline Bégin, et de la directrice générale par intérim, Véronique Hince, monsieur Bergeron a mentionné qu'il reste trois étapes à franchir soit l'acquisition du terrain, la localisation (aqueduc, égouts, tests d'eau et de sol) ainsi que les plans définitifs.

Interrogé par madame Bégin sur les délais prévus, monsieur Bergeron a répondu : « Ça va aller vite! » Il a en effet affirmé que ces technicalités seraient conclues avant les vacances de la construction prévues fin juillet.

Les sacheslesdés

CHSLD...



SANATORIUM ST-JEAN

MACAMIC, QUÉ.

Étienne Mulvanick
17 mai 2020

André Chrétien

Probablement que, chers lecteurs, éprouvez-vous de la difficulté à lire le titre de cet article? Pourtant, depuis bientôt quatre mois, c'est le mot que vous entendez plus de cent fois par jour : CHSLD... Eh oui, cet acronyme désignant les institutions nommées Centre d'hébergement de soins de longue durée souffrent en ce temps de pandémie d'une affreuse réputation.

Après avoir entendu toutes ces histoires dramatiques et bouleversantes de tous ces aînés abandonnés à leur sort, assoiffés, déshydratés et macérant dans leurs excréments, cela nous amène à penser que tous ces établissements sont des centres de « torture pour vieux ». Bien sûr, les milieux où on a dénombré aucun cas de la Covid-19, de décès, d'abandons et d'absence des soins de base n'ont pas fait les manchettes.

Nous avons ici un CHSLD où nos aînés sont traités avec attention et qui, depuis tente et même quarante ans, offre des services exem-

plaires à cette tranche de la population qu'on appelle « aînés en perte d'autonomie » : C'est le Sanatorium de Macamic comme on le désigne encore en langage populaire. Et on fait encore plus simple en disant : le San de Macamic et tout le monde comprend.

Des « San de Macamic », il y en a dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, au Saguenay, etc. On en compte cinq en Abitibi-Témiscamingue. On a cherché des coupables à ces horribles drames vécus dans certains établissements. C'était bien sûr le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le gouvernement actuel et le précédent, et on en a profité pour accuser les enfants de ces bénéficiaires de sans-cœur ayant abandonné leurs parents dans ces mouiroirs pour s'en débarrasser.

Cette dernière accusation est non fondée car, dans la grande majorité des cas, il était pour ces derniers impossible de donner des soins à ces gens trop hypothéqués et, c'est à

regret, qu'on devait confier ses parents à ces CHSLD pour leur assurer des soins particuliers qui ne sont disponibles qu'en milieu hospitalier. On a aussi dit que ces enfants ingrats ne se donnaient même pas la peine de les visiter. Une enquête parue dans les journaux a révélé que plus de 80 pour cent de ces « égoïstes » visitaient leurs vieux parents hebdomadairement dans ces CHSLD. Vous en connaissez sans doute de ces gens qui ont des parents au « San », allez-y quand le confinement sera fini, vous allez y rencontrer, peu importe la journée, de visiteurs assidus de leurs parents.

Vous pourrez aussi y constater la qualité des soins que le personnel leur apporte avec dévouement et bonne humeur. Il faut voir la réalité de l'état de nos CHSLD au Québec tout en gardant un jugement positif sur la chance qu'ont plusieurs régions, dont la nôtre, de pouvoir profiter de ces services si bien rendus dans notre milieu.



Bon ben, respirons par le nez

Jean-Pierre Robichaud

Pendant les deux derniers mois où le temps s'est figé, il m'arrivait de rêver la fin de cette crise pandémique en sortant sur ma galerie et lançant un grand cri de libération. L'horloge pensais-je, stoppée abruptement le 12 mars dernier, reprendrait allègrement son tic tac, égrenant le temps comme s'il ne s'était rien passé.

Les rêves ne se réalisent pas toujours, surtout les plus beaux. Quand on a annoncé le déconfinement progressif, au lieu d'un grand cri sur la galerie, ce fut, sur le seuil de la porte : **« Bon ben, respire par le nez. »** Et n'oublie pas ton masque.

L'horloge a repris son tic tac mais le pendule est plus lent on dirait. Il fait tic.....tac. Lui aussi respecte les deux mètres. Comme moi à l'épicerie du village. Derrière mon panier roulant, mes pas sont lents, trainants. Impossible (et interdit) de dépasser. De nature je ne suis pas quelqu'un de « speedé », donc ça ne m'affecte pas trop. Je respire par le nez tout en étudiant les nouveaux comportements que la pandémie nous a imposés. Fini les rencontres dans l'allée et la jasette impromptue. Les regards sont furtifs, presque méfiants. À chaque fois je me rends compte que je suis souvent seul à porter le masque. Craignant la potentielle seconde vague, j'aime autant m'y habituer tout de suite.

Chez Canadian Tire, hormis le lavage des mains en entrant, on dirait que la Covid n'a jamais existé. Les clients circulent dans tous

les sens, se croisant épaule contre épaule, plusieurs jasant de tout et de rien. Chez nous, Canadian Tire a remplacé le parvis de l'église pour la transmission des potins des villages alentour. La seule chose qui diffère, c'est le « line up » aux caisses. Longue file interminable, désinfection entre chaque client oblige. Encore là, faut prendre une grande inspiration par le nez.

La semaine dernière, sur une cinquantaine de clients, j'étais, à ma grande surprise, seul à porter le masque. Certains me regardaient comme si j'étais un extraterrestre. Contaminé peut-être? Et à chaque rencontre dans l'allée, l'autre, affectant un air suspect, faisait un détour pour m'éviter. Je riais dans mon masque en constatant le pouvoir répulsif qu'il me procure.

« Et n'oublie pas ton masque, pis tu attends dehors que je t'appelle ».

Mi-mai, dès qu'elle fut autorisée d'ouvrir, j'ai pris rendez-vous chez ma coiffeuse. Le 16 juin, m'a-t-elle répondu. Ouch! Une tignasse de trois mois et demi... **« Et n'oublie pas ton masque et tu attends dehors que je t'appelle »**, m'a-t-elle enjoint.

« Et comment vas-tu tailler ma barbe, lui demandai-je ? » « Oh!... je n'y ai pas encore pensé à celle-là... »

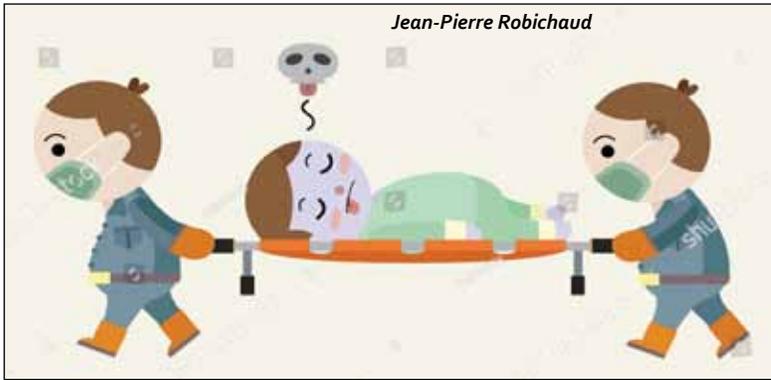
Bon, on verra bien.

Quand le gouvernement a mis le pays à l'arrêt en mars, j'ai eu cette réflexion : la pire chose qui peut m'arriver, c'est un mal de dent. Je ne sais pas pour vous, mais pour moi, un mal de dent, ça fait mal. Et par malchance, ça m'est arrivé. Infection à une molaire. Douleur lancinante, surtout la nuit. J'ai respiré très fort par le nez pendant quelques jours avant de m'hasarder à appeler mon dentiste. Sachant qu'il pouvait traiter les cas urgents, j'ai composé le numéro de la clinique. D'abord une boîte vocale me demande de laisser mon numéro de téléphone. Dans la demi-heure, une préposée me rappelle pour s'informer du problème. Elle me demande de prendre une photo de la dent récalcitrante, lui envoyer par Messenger pour qu'elle l'achemine ensuite au dentiste confiné chez lui.

Pas facile de photographier la dernière dent du fond avec un téléphone... J'en avais des crampes aux mâchoires. Puis mon bon dentiste m'a rappelé pour me rassurer et me dire qu'une prescription d'antibiotiques m'attendait à la pharmacie. Dix jours à avaler ces pilules plus grosses qu'une fève chili, en attendant la réouverture des cliniques dentaires et à respirer par le nez.

Mon rêve de grande évasion cet été s'est évanoui au réveil du déconfinement, qui n'en n'est pas tout à fait un vous conviendrez. Masque, deux mètres, pas plus de dix, lavage de mains, etc.

Bon ben, bon été à vous tous quand même chers lecteurs (trices) et... respirons par le nez.



Meurtrière la Covid?

Sans conteste, oui elle est meurtrière. La Covid est une tueuse invisible, sournoise contre laquelle il n'y a, pour l'instant, aucun vaccin. Elle frappe partout et sème l'inquiétude, voire la peur dans les populations mondiales. Mais dans quelle mesure, chez nous, tue-t-elle par rapport aux autres causes de décès?

Entendons-nous bien, loin de moi l'idée de minimiser les effroyables dégâts humains provoqués par cette pandémie. C'est une incommensurable tragédie qui fauche surtout nos aînés, ces personnes qui nous ont mis au monde, qui ont bâti le pays et qui sont nos bibliothèques vivantes. Néanmoins on oublie trop souvent que d'autres affections, notamment le cancer et les maladies cardiaques, déciment annuellement une partie importante de la population.

Pendant que la Covid a fauché, en date du 11 juin, 421 000 personnes sur la planète, dont 8 000 au Canada, le cancer et les maladies cardiovasculaires continuent d'emporter un nombre considérable de vies à chaque année. Selon Statistique Canada, le nombre de décès au pays s'est chiffré à 283 706 en 2018, dont 47 % soit 133 342 cas sont dus au cancer et aux maladies du cœur, les deux principales causes de mortalité au pays.

Seulement au Québec, on estime qu'environ 22 400 personnes décéderont du cancer en 2020. C'est 61 personnes par jour!... Les maladies cardiaques fauchent autour de 36 000 vies à chaque année. Toujours au Québec, bon an, mal an, le tabac tue 10 400 personnes. Ces trois causes avoisinent les 69 000 morts annuellement. À terme, quand on met tous ces chiffres en perspective, on se rend compte que la Covid, évidemment grâce aux mesures adoptées, n'est pas si meurtrière, du moins bien en deçà de ce que l'on estimait à l'origine.

Certes une hécatombe telle que celle que l'on vit dans nos résidences pour aînés frappe l'imaginaire et, avec raison, nous émeut au plus profond de nous-mêmes. On compte les morts quotidiens en direct à la télé. Or a-t-on déjà vu un journaliste ou une caméra dénombrer les 61 cancéreux qui décèdent à chaque jour de l'année au Québec?

Les nombreux décès causés par ces autres maladies, qui sont autant de drames humains, passent sous le radar. Personne n'en parle sauf un bref rapport annuel dans un journal. Elles ne sont qu'une banale statistique. Qui s'en émeut?

Notre COMPLEXE québécois



Vieux grincheux



Eh! Qu'on n'est donc pas fins. On est racistes, on a des mauvais dirigeants, on est méchants avec les musulmans, avec les Amérindiens, avec les « Anglais »... C'est quoi cette habitude, cette manie de toujours s'avouer responsables de tous les maux qui nous touchent et qui touchent les autres sur « notre territoire »?

Les gens de la génération qu'on appelle les boomers ont été sans doute éduqués de façon à toujours se sentir coupables des problèmes qui les affectent de même que les groupes minoritaires de leur province.

Dans leur enfance, ces personnes ont appris à réciter leurs prières à genoux, ils ont aussi appris à demander pardon, on devait sans cesse faire des genuflexions à l'église, on apprenait l'acte de contrition pour demander pardon de nos « gros péchés » d'enfants, on apprenait l'acte d'humilité : « Mon Dieu, je ne suis que cendre et poussière, réprimez les mouvements d'orgueil qui s'élèvent de mon âme et apprenez-moi à me mépriser moi-même, vous qui résistez aux superbes et qui donnez votre grâce aux humbles ». Hein! Nous demandions à notre Dieu qui nous a « créés à son image et à sa ressemblance » de nous « mépriser nous-mêmes »... N'y a-t-il pas une contradiction entre ces deux formules?

Si les Indiens bloquent les routes et les voies ferrées, c'est de notre faute; on leur a volé leur territoire et leur mode de vie traditionnel. Si l'on demande aux musulmanes et aux sikhs de laisser leur voile et leur turban dans la fonction publique, c'est qu'on est racistes et xénophobes...

Pourquoi avons-nous donc cette tendance à vouloir prendre sur nos épaules les malheurs et les incompréhensions des autres? Comment peut-on éviter que les autres nous considèrent comme responsables de leur misère si on s'accuse soi-même d'en être la cause? Dans mon temps, quelqu'un qui parlait en mal de sa race ou de son peuple, on disait de lui : « Sale oiseau qui " fait " dans son nid »... Cessons donc de nous dénigrer, après on demandera aux autres d'en faire autant.

Moi, le vieux grincheux, je ne veux pas passer pour un conservateur endureci et un vieux borné, mais j'ai donc hâte de ne plus entendre ces propos de certains de mes concitoyens aux prises avec ce complexe de culpabilité dont ils souffrent encore de nos jours.

Les visites et l'accès au loge...

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : www.educaloi.qc.ca/petitguidedulogement/dossier/logement



De la recherche de logement à l'emménagement, en passant par la signature du bail et la hausse de loyer, chaque étape compte pour s'assurer de profiter sereinement de son habitation.

Le logement est un chez-soi au cœur de votre vie privée. C'est pourquoi la loi prévoit des droits et responsabilités pour les propriétaires et locataires au moment de visiter un logement.

Les visites et l'accès au logement

Votre vie privée est intimement liée à votre logement. N'entre pas chez vous qui en a envie. Le Code civil du Québec protège ce droit à la vie privée et établit des règles afin d'éviter au propriétaire d'empiéter sur ce droit. Mais voilà, le propriétaire a aussi le droit d'accéder au logement dans certaines circonstances.

J'ai l'intention de quitter mon logement prochainement, à compter de quand mon propriétaire peut-il le faire visiter?

Dès que vous avez donné l'avis de non-reconduction ou de résiliation du bail, votre propriétaire peut faire visiter le logement. Pour plus d'information concernant la résiliation consultez : La résiliation de bail par un locataire. À compter du même moment, il est permis au propriétaire d'afficher qu'il y a un logement à louer.

Quelles sont les règles qui régissent les visites d'un logement?

- Vous avez l'obligation de permettre les visites de locataires et d'acheteurs éventuels;
- Votre propriétaire doit obtenir votre permission avant d'entrer dans votre logement;
- Dans le cas d'une visite d'acheteur éventuel, le propriétaire doit vous donner un avis 24 heures à l'avance. Cet avis peut être écrit ou verbal;
- Les visites doivent se faire entre 9 h et 21 h;
- Vous pouvez exiger la présence du propriétaire ou de son représentant durant la visite.

Si la visite a lieu avant 9 h ou après 21 h ou si le propriétaire ou son représentant ne peut pas être présent, vous pouvez refuser la visite.

Mon propriétaire a-t-il le droit d'entrer chez moi en cours de bail? Oui. En plus des visites pour un éventuel locataire ou acheteur de l'immeuble, il peut entrer dans votre logement dans trois cas distincts.

Pour vérifier l'état du logement

Le propriétaire a le droit de vérifier l'état du logement en cours de bail. La visite doit être faite entre 9 h et 21 h. Il doit néanmoins vous donner un avis verbal ou écrit de 24 heures. Le droit d'accès doit être utilisé de façon raisonnable.

Pour effectuer des travaux non urgents, travaux mineurs : Le propriétaire a le droit d'effectuer des travaux dans le logement. Pour ce faire, il doit vous donner un avis verbal ou écrit au moins 24 heures à l'avance. Les travaux doivent être effectués entre 7 h et 19 h.

Travaux majeurs (améliorations ou réparations) : Le propriétaire qui désire faire des améliorations ou des réparations majeures non urgentes doit vous aviser par écrit au moins 10 jours avant le début des travaux.

Les travaux doivent avoir lieu entre 7 h et 19 h. Si les travaux nécessitent que vous évacuez temporairement votre logement, le propriétaire doit vous indemniser. Si une évacuation de plus d'une semaine est nécessaire, le propriétaire doit vous en aviser par écrit au moins trois mois à l'avance. L'avis que le propriétaire doit vous donner, et s'il y a lieu, l'indemnité qu'il doit vous verser, doivent être conformes aux règles définies dans le Code civil du Québec.

Pour une urgence :

Le propriétaire a le droit d'accéder au logement en tout temps en cas d'urgence. Un préavis est préférable, mais il n'est pas obligatoire pour entrer dans le logement. Vous ne pouvez pas refuser l'accès au propriétaire lorsqu'il y a situation d'urgence. Dans certaines circonstances, il est même permis au propriétaire d'entrer chez vous en votre absence. Par exemple : alors que vous êtes absent, des fuites de votre robinet causent un débordement d'eau chez les autres locataires.

Que peut faire mon propriétaire si je lui refuse l'accès au logement? Si votre propriétaire respecte toutes les exigences fixées par la loi, vous devez lui donner l'accès au logement. Dans l'éventualité où vous lui refusez toujours cet accès, le propriétaire peut déposer une demande à la Régie du logement pour obtenir une ordonnance d'accès.

Si vous vous obstenez à lui fermer la porte au nez ou à ne pas lui répondre quand il se présente chez vous, le propriétaire peut aussi porter plainte à votre égard à la Régie du logement et obtenir des dommages et intérêts si vos gestes lui ont causé un préjudice.

...ment

Quels sont mes recours lorsque mon propriétaire entre chez moi sans raison légale, sans préavis, ou sans permission?

- Vous pouvez d'abord discuter avec lui;
 - S'il ne veut rien entendre, vous pouvez lui envoyer une lettre disant de ne plus entrer chez vous et de respecter les conditions fixées par la loi;
 - S'il n'y a aucune amélioration après toutes ces démarches, vous pouvez porter plainte à la Régie du logement afin de limiter l'accès à votre logement et demander soit une réduction de loyer, des dommages et intérêts ou une résiliation de bail.
- Il est préférable de mettre par écrit toutes vos démarches. Conservez les copies des lettres envoyées, notez les entrées de votre propriétaire, inscrivez aussi les noms des témoins, s'il y a lieu.

Est-il possible pour un locataire ou un locateur de restreindre l'accès au logement?

Ni le locataire ni le propriétaire n'ont le droit de restreindre le droit d'accès au logement lorsqu'il est exercé de manière raisonnable, en toute bonne foi, et qu'il respecte les conditions fixées par la loi. Un changement de serrure, l'ajout d'un loquet ou d'un système d'alarme, sans aviser l'autre partie, constituent des restrictions à l'accès au logement.

Dans le cas où il serait nécessaire de changer les serrures parce que vous avez été cambriolé, vous devrez aviser votre propriétaire. Ce dernier est en droit de vous demander le double des clefs.

Le hamac

Francine Gauthier

La lumière solaire n'est déjà plus la même, mais la chaleur s'attarde encore. L'autre jour, vous reveniez de la plage avec la famille et vous disiez aux deux plus petites que sitôt arrivées, vous iriez dans le hamac toutes les trois ensemble, pour faire une pause, un autre mot pour parler de la sieste, sans la nommer. Revenue à la maison, mille et une petites tâches ont tôt fait d'ensabler votre mémoire et le hamac reste lettre morte.

Mais les enfants n'oublient pas ce genre de promesse, comme on dit...

C'est la plus petite qui essaiera le hamac en premier, lorsque sa mère viendra aux framboises. Pendant la cueillette qui dure deux heures, vous avez la garde du petit trésor à qui vous proposez le hamac que vous récupérez pour aller le suspendre près du jardin, sous les ormes. Intriguée, la petite vous regarde dérouler ce tissu dense, solide, enveloppant, avant de vous voir l'accrocher et y embarquer. Puis, vous l'invitez à vous rejoindre et elle vous tend les bras comme on vous les a tendus par le passé.

Ce hamac familial offre de l'espace, mais implique que l'on soit tout de même à l'étroit. Soumise au balancement, après quelques comptines et deux ou trois chansonnettes, elle retrouve son pouce, se réfugie dans vos bras, fond sur votre cœur où elle s'endort.

Le ravissement est total. Vous ne désirez rien de plus que de vivre le moment présent comme le plus précieux. Vous vous permettez alors de vous évader dans la rêverie la plus légère, émue par ce poids plume qui requiert votre chaleur.

L'existence perd soudainement toute sa lourdeur. En ce lieu, littéralement suspendu hors du temps, propice à l'introspection, seul le chant des cigales vous accompagne. La brise vous suggère de respirer à fond car cette pause, comme l'été qui fuit, ne sera bientôt qu'un tendre souvenir.



Klaxon (ou criard)

Je ne savais pas quel nom mettre, donc j'ai fait des recherches. D'abord le mot klaxon n'est pas français mais bien anglais. Une vieille publicité de Delco-Rémy, fabriquant de pièces autos, annonce l'arrivée des klaxons Horn. Au Canada français, le mot criard est alors considéré comme synonyme.

L'inventeur du premier avertisseur sonore est Miller Reeze Hutchison, en 1908, peu après l'arrivée de l'automobile. Mais le mot klaxon a été inventé en 1911 par Franklyn Hallet Lovell, lui-même un fabriquant de criards. Le mot vient du grec klazo qui veut dire hurler. Avant l'arrivée du criard, les nouveaux automobilistes devaient avoir une cloche avec eux.

Donc voici deux criards antiques avec un son très particulier. En anglais on prononce Ah-ooo-gah! Nous on n'a toujours prononcé Cahuué!

Pour ce son vraiment particulier, les deux utilisent le même système, soit un petit moteur qui fait tourner une roulette encochée qui frotte sur une butée.

Sur la photo, le premier qui est tout noir est un original Ford 1932, à six volts et le second, chrome et bleu, est une version plus moderne datant de 1980, à douze volts. Dans le catalogue Canadian Tire de 1981, il était offert à 28,88 \$.

Restaurant **Au Ptit Bonheur**



Services offerts

- Menu du jour
- Repas pour emporter
- Brunch du dimanche
- Salle privée
- Terrasse

(819) 787-3777
175 Principale, Palmarolle

Propriétaires: Franco et Valérie Bardoletau, Guy Bédanger



Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Tél.: (819) 333-1160
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à



Dolores Guertin-Audet

UNE PANDÉMIE



La pandémie de la Covid-19 n'est pas la première crise sanitaire que traverse notre vie en ce moment; je ne vous apprend rien, mais voici quelques informations.

En 1918, il y a bien eu une autre pandémie de grippe qu'on a surnommée « **GRIPPE ESPAGNOLE** » où les malades ont été comptés par milliers, les morts par centaines. Tous les gens ont dû se conformer aux ordres provenant du bureau central du comité d'hygiène et défendant toute réunion; même comme aujourd'hui, les sanctuaires, les églises, les lieux de prières, les loisirs et certains commerces ou services ont dû fermer pour protéger la population

Quand j'étais jeune, ma mère m'a souvent parlé de ce sinistre, car elle avait bien peur que ça revienne. Elle s'en souvenait bien, elle avait 12 ans à ce moment-là. Depuis la mi-septembre en 1918, la « **GRIPPE ESPAGNOLE** » exerçait ses ravages partout dans le monde pour marquer une pause en novembre et revenir avec moins d'intensité à la fin de l'hiver 1919. On a évalué à 14 000 les décès au Québec. Dans le monde entre 50 à 100 millions d'individus en moururent...

Alors plus que jamais nous devons rester prudents face à la COVID-19, respecter les consignes et surtout pour rester en vie et en santé... Seule - Ensemble - Pour l'amour du monde.

BONNES VACANCES À TOUS ET TOUTES!

Organisons notre vie autrement et restons créateurs, créatrices de projets pour un réel changement...

SEMONS LA JOIE ET L'HARMONIE!

Vacances d'été 2020



Entrez dans le monde de 50 ans et plus...

Le Club Bon Temps de Palmarolle remercie sincèrement deux membres du Réseau 50+ Abitibi-Témiscamingue : messieurs Jean-Guy Ayotte et Jean-Paul St-Pierre, ainsi que les membres des Chevaliers de Colomb, Conseil 12007, qui ont participé à faire une partie de la couverture du local du Club Bon Temps le 15 juin dernier.

Merci à tous les bénévoles!

Bertrand Châteauvert, président
ainsi que les administratrices et les administrateurs du Club



Capitation

En cette période de la COVID-19, le bureau de la fabrique de Palmarolle étant fermé, nous désirons vous informer que les personnes désireuses de verser leur capitation 2020 peuvent le faire en envoyant leur chèque par la poste à : Fabrique de Palmarolle, C.P. 69, Palmarolle (Québec) J0Z 3C0

Merci de votre support coutumier!

L'Assemblée de fabrique
Nicole Fortier, présidente

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.



Prochaines séances du conseil
6 juillet et 4 août 2020
Les séances ont lieu à 20 h, au 499, Route 393

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau sera FERMÉ le mercredi 1^{er} juillet en raison du congé de la fête du Canada.

Le bureau sera FERMÉ le lundi 3 août en raison du congé civique de la fête des maires et mairesses.

Notez que le bureau municipal est FERMÉ tous les vendredis, et ce, pour la période estivale, horaire qui a débuté le vendredi 26 juin et qui se poursuivra jusqu'au vendredi 11 septembre inclusivement.

L'UTILISATION DE LA PLAGE ROTARY

Puisque le beau temps est à nos portes, tous les citoyens auront très bientôt le loisir de profiter de la plage Rotary. Pour le bonheur et le respect de tous, votre collaboration est souhaitée afin de profiter de la plage en toute quiétude.

Nous vous rappelons que la plage est fermée à compter de 23 h, du lundi au jeudi et à compter de minuit les vendredi, samedi et dimanche. Les bruits exagérés sont interdits et vous ne pouvez pas amener votre animal de compagnie sur la plage.

Pour votre sécurité et celle des autres, il est interdit d'allumer des feux sur la plage et d'y circuler en véhicule motorisé, quel qu'il soit. Pour la beauté de la plage, utilisez les poubelles mises à votre disposition pour jeter vos déchets. (Réf. : Règlement municipal n° 77).

Nous vous demandons d'être prudents lors de vos arrivées et départs sur le terrain avec votre véhicule automobile. Merci de faire preuve de civisme en n'utilisant pas le stationnement et les rues environnant la plage comme étant une piste d'accélération,

BON ÉTÉ À TOUS!

À LIRE ATTENTIVEMENT :

UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Dans le but d'éviter des demandes en eau potable excessives sur l'aqueduc municipal, les usages extérieurs de l'eau sont réglementés.

L'arrosage des pelouses et autres végétaux par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux doit se faire le matin entre 7 h et 9 h ou le soir entre 20 h et 22 h. Les numéros civiques pairs peuvent arroser les mardi, jeudi et samedi, et les numéros civiques impairs, arroseront les mercredi, vendredi et dimanche. S'il s'agit d'une nouvelle pelouse, on peut obtenir un permis de la municipalité pour arroser pendant 15 jours consécutifs aux heures mentionnées. L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps. Dans tous les cas, on ne doit pas arroser excessivement, jusqu'au point où l'eau ruisselle dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

Un permis est obligatoire pour l'installation d'une piscine résidentielle dont la profondeur de l'eau atteint plus de deux pieds et pour le remplissage d'une piscine existante de plus de 25 % de sa capacité. Un remplissage est effectué avec un seul boyau d'arrosage et une seule piscine est remplie à la fois. La priorité est déterminée selon l'ordre de réception des demandes. Le remplissage d'un Spa ne requiert pas de permis, mais il est interdit de 7 h à 21 h.

Pour le premier remplissage d'une nouvelle piscine par la municipalité (par l'aqueduc ou par citerne), le tarif est de 3,50 \$ par 1 000 gallons (3,78 mètres cubes). Par la suite, pour les années subséquentes, aucuns frais ne seront exigibles pour le volume de remplissage déclaré dans une demande de permis de remplissage (obligatoire quand même chaque année) puisque les propriétaires de piscine desservis par l'aqueduc seront dorénavant facturés via la taxation annuelle

au taux de trente dollars (30 \$) par année (Règlement n° 316, article 3, paragraphe 9). Pour les résidents ruraux qui veulent remplir par citerne, le tarif mentionné plus haut est exigible. Si vous avez démantelé votre piscine ou prévoyez démanteler votre piscine avant l'été, il faut en aviser la Municipalité afin de ne pas être facturé indûment.

Personne n'a intérêt à ce qu'on pousse nos installations de captage et de filtration d'eau potable aux limites de leur capacité, et que l'on soit ainsi obligés d'investir des sommes importantes pour les rendre plus performantes. Au bout du compte, la facture reviendrait à tous les contribuables qui sont branchés sur le réseau de distribution d'eau potable. Alors, si vous voyez votre voisin d'en face arroser sa pelouse en même temps que vous, ou le voisin d'à côté remplir sa piscine sans permis, ce serait faire une bonne action citoyenne d'en aviser la Municipalité.

ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Lors de fortes pluies, il peut arriver que l'égout sanitaire municipal soit surchargé, ce qui cause des débordements dans la rivière Dagenais et des reflux d'égouts dans les sous-sols des bâtiments desservis. Afin que ces situations surviennent le moins souvent possible, il faut veiller à ce que l'eau de pluie ne pénètre pas dans l'égout sanitaire.

On estime qu'une grande partie de l'eau de pluie pénètre par les drains français des résidences. La mesure la plus simple à prendre pour réduire l'apport d'eau de pluie dans l'égout sanitaire est donc de veiller dès maintenant à ce que l'eau de pluie qui s'écoule des toits des bâtiments ne soit pas évacuée par les drains français, mais plus loin sur les terrains.

Le Règlement n° 191 sur les branchements à l'égout, de la Municipalité stipule à la Section IV, article 28, que : « les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente doivent être déversées en surface à au moins 150 centimètres (5 pieds) du bâtiment, en évitant l'infiltration vers le drain souterrain du bâtiment ». De manière plus générale, l'évacuation des eaux pluviales d'un terrain doit se faire en surface.

Installer des conduites souterraines pour acheminer l'eau de pluie vers le terrain du voisin ou vers la rue ne fait que déplacer le problème. Nous comptons sur la collaboration des propriétaires desservis par l'égout sanitaire pour s'assurer que l'évacuation des eaux pluviales est effectuée correctement sur leurs terrains.



COMPOSTEURS DOMESTIQUES BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU

Nos subventions municipales pour l'achat d'un composteur domestique et d'un baril récupérateur d'eau de pluie au prix de 30 \$ chacun (taxes incluses) sont encore disponibles cette année pour les citoyens.

Notez que le baril récupérateur d'eau de pluie est offert seulement aux citoyens urbains, branchés au réseau d'aqueduc.

Veillez nous contacter au bureau au 819 787-2303, poste 21, pour réserver le vôtre. Les quantités sont limitées et la distribution se fera sous forme du « premier arrivé, premier servi ».

Nous avons également la subvention pour l'achat d'un cabinet de toilette à faible débit pour les citoyens en zone urbaine, branchés sur le réseau d'aqueduc.



Notez que nous ne savons pas encore quand ou si nous pourrions rouvrir le Studio Santé. Présentement, nous sommes en attente des consignes et directives de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour savoir si nous pourrions respecter les conditions de réouverture. De plus, présentement nous n'avons pas de personnel pour la surveillance et la désinfection des appareils.



Conformément au Règlement n° 250 sur les nuisances, sachez qu'il est précisé à l'article 5 que : « Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétard ou de feu d'artifice (sauf pour les 24 juin et 1^{er} juillet) ».

Il est donc **INTERDIT** de faire éclater des feux d'artifices dans le périmètre urbain sauf aux deux dates spécifiées.

Sébastien Lemire - Député d'Abitibi-Témiscamingue

En toutes circonstances, je suis là pour vous!

Contactez-nous pour connaître
les mesures de soutien
qui sont offertes pour vous.

- Travailleurs
- Travailleurs autonomes
- Entreprises
- Organismes



www.lemire.info
1 800 567-6433

